



COMMUNIQUÉ POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Mars, mois de la mise en valeur de la langue française à travers la Francophonie.

En ce mois de la Francophonie, le Mouvement Québec français des Laurentides (MQFL) souhaite souligner le 40^e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française (Loi 101). Depuis de nombreuses décennies, la question linguistique fait l'objet de débats au Québec. Pour comprendre ce phénomène, il faut se souvenir que la population québécoise représente seulement 2 % de l'ensemble de la population nord-américaine. C'est ce qui peut expliquer les efforts déployés pour assurer la survie de la langue française et les inquiétudes identitaires qu'elle génère. Cette langue permet au peuple québécois d'exprimer son identité et sa culture.

Nous profitons de ce mois de la Francophonie pour mettre en lumière les grands principes intégrés à la Charte de la langue française. Si on se reporte en 1977, première année d'un gouvernement péquiste, il n'y a pas de doute que la situation du français faisait l'objet de grandes préoccupations et que le Québec vivait une période trouble en matière linguistique.

L'Assemblée nationale, sous l'inspiration du ministre Camille Laurin, donna au peuple du Québec une loi toute particulière à laquelle on attribue les caractéristiques d'une Charte. Par celle-ci, on voulait reconnaître la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Le gouvernement de l'époque est donc résolu à faire du français la langue de l'État aussi bien que la langue d'usage du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Les archives nous indiquent également que l'Assemblée nationale entendait poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise.

Cette langue française est donc devenue la langue officielle de la Nation québécoise et le principal facteur de cohésion sociale pour tous les Québécois.

Tout au long des 40 dernières années, la Charte de la langue française a fait l'objet de très nombreuses modifications à la suite de différents jugements de la Cour suprême, mais malgré ce fait, elle demeure la loi la plus structurante du vivre ensemble au Québec. N'eût été cette orientation politique, il y a lieu de croire qu'un très grand nombre d'allophones et de francophones auraient continué de s'instruire en anglais et intégrer par la suite la communauté anglophone. Le visage français du Québec serait davantage menacé. Malgré cette Charte structurante, il ne faut pas minimiser les nombreux faits actuels qui atteignent la vitalité du français. La dynamique des langues oblige tous les Québécois à une très grande vigilance, car nous vivons dans un environnement anglophone, avec la mondialisation en fond de scène.

Feu le Ministre Laurin serait probablement déçu de l'état actuel de la langue, mais certainement fier du rôle joué par le Québec dans la Francophonie internationale. Avec sa population de 8 millions, le Québec a un rayonnement qui dépasse de beaucoup ses frontières. Depuis plus de 400 ans, sa volonté et sa détermination de vivre en français nous convainquent de ne pas lâcher prise malgré la montée de l'anglicisation à travers la planète, y compris en France.

- 30 -

Source : Joanne Céré, secrétaire du MQFL
mqfl@videotron.ca